

TROPHEE INTERREGIONAL LUCIEN ZINS

Date : **vendredi 23 au dimanche 25 juin 2017**

Bassin : **50 m x 20 m**

Lieu : **LAVAL**

Engagements extranat du dimanche 11 au dimanche 18 juin 2017

Droit d'engagement : 9 € par épreuve

à verser au comité régional d'origine

Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve.

Programme	Vendredi 23 juin		Samedi 24 juin		Dimanche 25 juin	
Ouverture des portes	7 h 30	14 h 30	7 h 30	14 h 30	7 h 30	13 h 30
Début des épreuves	9 h 00	16 h 00	9 h 00	16 h 00	9 h 00	15 h 00
Épreuves	400 4N Garçons	200 NL Filles	400 4N Filles	200 BRASSE Filles	400 NL Filles	200 4N Filles
	100 PAPILLON Filles	200 NL Garçons	50 PAPILLON Garçons	200 BRASSE Garçons	400 NL Garçons	200 4N Garçons
	100 PAPILLON Garçons	100 BRASSE Filles	50 PAPILLON Filles	50 DOS Filles	200 PAPILLON Filles	100 DOS Filles
	800 NL Filles	100 BRASSE Garçons	1500 NL Garçons	50 DOS Garçons	200 PAPILLON Garçons	100 DOS Garçons
		200 DOS Filles		100 NL Filles	50 BRASSE Filles	50 NL Filles
		200 DOS Garçons		100 NL Garçons	50 BRASSE Garçons	50 NL Garçons

Réunion technique le jeudi 22 juin à 18 h 30

MODE DE QUALIFICATION

Sont qualifiés (à l'exception des nageurs qualifiés en finale nationale):

1^{ère} année : les 40 premiers nageurs et les 40 premières nageuses à l'addition des six épreuves du classement national du Natathlon (consultation sur le site internet fédéral : ffn.extranat.fr)

2^{ème} année : les 60 premiers nageurs et les 60 premières nageuses à l'addition des huit épreuves du classement national du Natathlon (consultation sur le site internet fédéral : ffn.extranat.fr).

3^{ème} année : les 100 premiers nageurs et les 100 premières nageuses à l'addition des dix épreuves du classement national du Natathlon (consultation sur le site internet fédéral : ffn.extranat.fr).

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN.

PROCEDURE D'ENGAGEMENTS

Parution de la liste nominative des qualifiés par course sur le site internet fédéral au cours de la semaine qui suivra la date limite de l'organisation du quatrième et dernier plot du Natathlon 2017.

L'engagement des nageurs devra se faire via extraNat, impérativement dans les épreuves du programme dans lesquelles ils se sont classés au natathlon.

Par exemple : en 1^{ère} année, je pourrai participer au maximum aux six épreuves à partir desquelles je me suis qualifié au Trophée Lucien ZINS via le natathlon. Il ne sera pas possible d'ajouter des épreuves.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les quatre plots du Natathlon) seront retenues.

RECOMPENSES

Seront récompensés :

- Coupes aux trois premiers par année d'âge à l'addition des cotations des épreuves dans le cadre du classement du natathlon.
- Médailles aux trois premiers de chaque course par année d'âge.

JURY :

Chaque club ayant au moins 5 nageurs qualifiés doit fournir un officiel.

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion